

CHIFFRE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
à l'Allée des Caplins
44000 NANTES CEDEX 03
Tél. Nantes 75 47 11

CHIFFRE D'IMPÔT
DE PETITS ALIÉS DE SOCIÉTÉ

** S.A.R.L.
* A.E.L. COMMISSARIATS
Concernant * ALLÉE DES CAPLINS
*
*
** 44470 CARQUEFLO

REV : 058521
REV : 058511655

Pièces déposées le 20/ 6/1993

Numéro : 1233298

P. M. D. ASSURANCE

du 15/ 4/1993 : NOMIN. PETANT (5)

--- Total du dépôt :
dont P. M. D. :

72.000 Francs.
72.000 Francs.

Cla : 12076

Le Greffier,

Re Conseil d'Administration
* CHIFFRES CONSULTANTS
Raport Reçu Par * ALLÉE DES CAPLINS
*
*
** 44470 CARQUEFLO

A.E.C. COMMISSARIATS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000 Francs

Siège social Allée des Sapins - 44 CARQUEFOU

R.C.S. NANTES B 333.211.837.

933298

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 1993**

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize
Le 13 avril
à 18 heures

Les associés de la société A.E.C. COMMISSARIATS, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs, divisé en 500 parts sociales de 100 Francs chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par Maître Vincent DOLLEY, administrateur provisoire de la société désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 25 mars 1993.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Yves GOURDON propriétaire de cent dix-sept parts	117
- Monsieur Didier VRIGNAUD propriétaire de cent dix-sept parts	117
- SA AEC CONSULTANTS propriétaire de cent parts, représentée par Jean-Yves GOURDON	100
- Monsieur Daniel GIRARD propriétaire de vingt-cinq parts	25
- Monsieur Jean-Yves FORTUN propriétaire de vingt-cinq parts	<u>25</u>
Soit ensemble : trois cents quatre-vingt quatre parts	384

L'assemblée est présidée par Maître Vincent DOLLEY, administrateur provisoire.

Monsieur Jean-Yves GOURDON,
l'associé présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de parts, est appelé comme scrutateur.

Madame Marie-Edith DUPONT assiste également à la séance et représente son mari, Monsieur Bernard DUPONT.

[Handwritten signatures and initials: V.D., JYF, DG, and a large arrow pointing right]

Monsieur le Président constate que les associés présents, possèdent 384 parts, soit plus de la moitié des parts composant le capital social. En conséquence, l'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les lettres de convocation adressées à chaque associé
- le rapport de l'administrateur provisoire
- les statuts.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un co-gérant et fixation des pouvoirs
- pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour sont soumises au vote de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de co-gérant de la société pour une durée indéterminée :

Monsieur Jean-Yves FORTUN
demeurant La Barre Peinte - 44850 LE CELLIER
Commissaire aux comptes inscrit et associé de la société.

Monsieur Jean-Yves FORTUN exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 13 des statuts, et il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

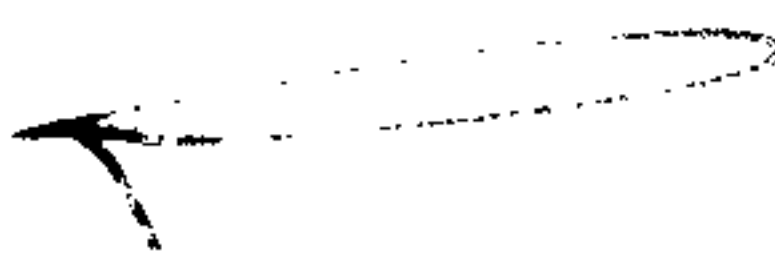
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Yves FORTUN qui accepte les fonctions de co-gérant déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

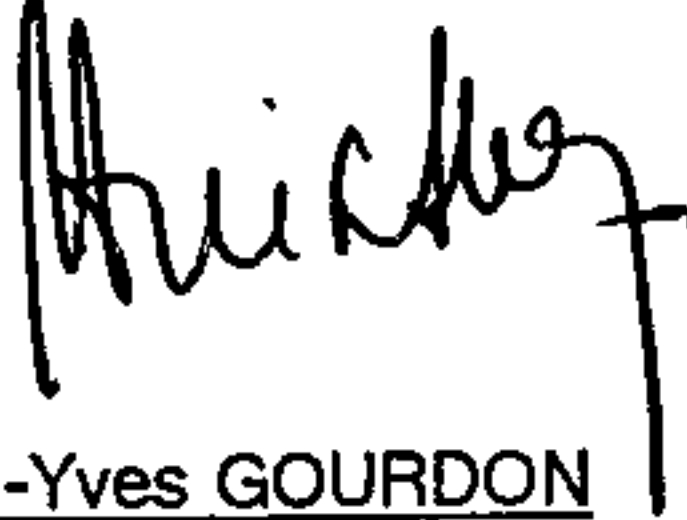
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JD J-YF
N. D. 
V. ED

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

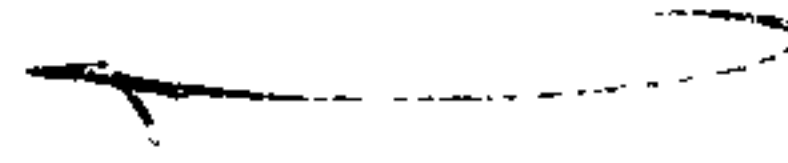
De tout ce qui précède, il a été créé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et l'administrateur provisoire.

M. Vincent DOLLEY

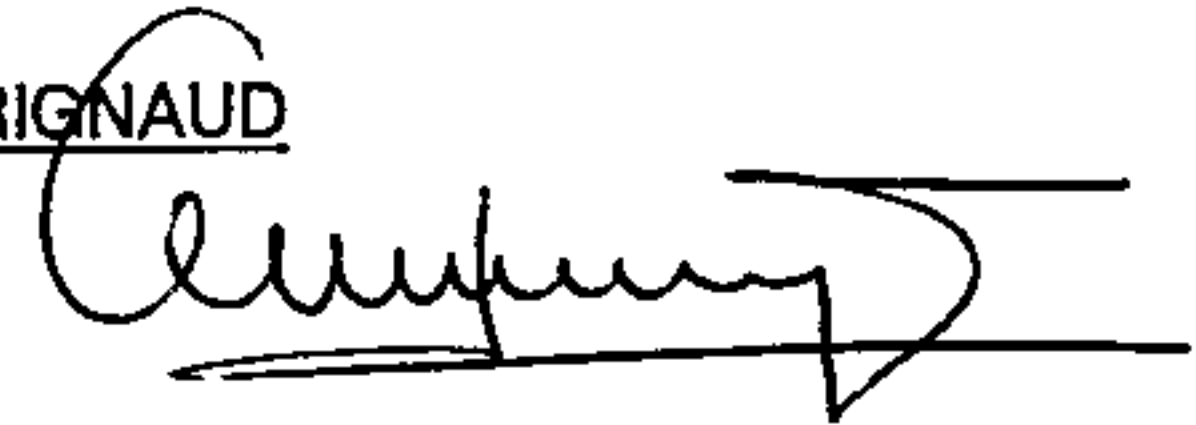


Jean-Yves GOURDON

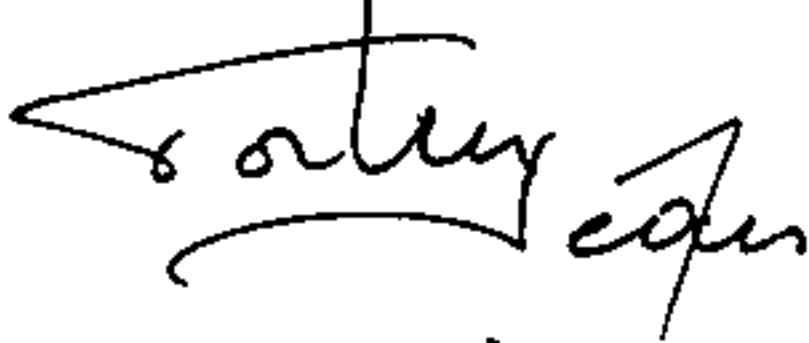
Pour AEC CONSULTANTS
Jean-Yves GOURDON



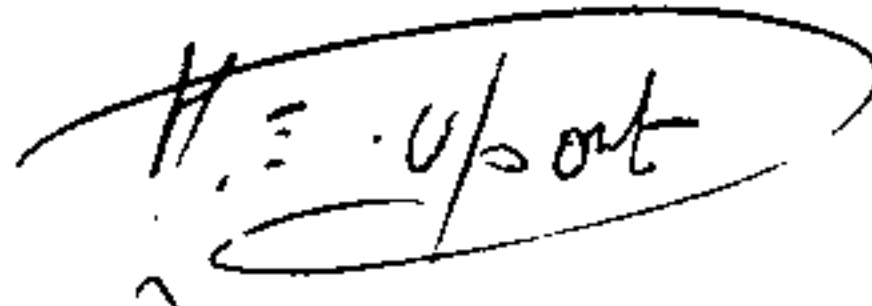
Didier VRIGNAUD



Jean-Yves FORTUN



Marie-Edith DUPONT



*Bonne acceptation
du mandat
de gérant*

Daniel GIRARD

